

N° 2025-417

Le Maire de la Commune de Templeuve-en-Pévèle,

**Vu** le Code Pénal, article R 610-5,

**Vu** le Code de Sécurité Intérieure, article L 511-1,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212-1 et suivants, et L 2213-1 à L 2213-3,

**Considérant** la demande d'autorisation présentée par Monsieur LEGOUBIN Gilbert, Président de l'« ASSOCIATION SOINS SANTE », 7 Place de la Gare à TEMPLEUVE-EN-PEVELE (59242), souhaitant organiser l'inauguration des nouveaux locaux, le vendredi 28 novembre 2025 de 09h00 à 14h00.

## ARRÊTÉ

**Article 1 :** Monsieur LEGOUBIN Gilbert, Président de l'« Association Soins Santé » est autorisé à occuper le domaine public et implanter deux tonnelles afin d'organiser l'inauguration des nouveaux locaux, face au N° 7 Place de la Gare à TEMPLEUVE-EN-PEVELE (59242), le vendredi 28 novembre 2025 de 09h00 à 14h00.

**Article 2 :** L'organisateur devra prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le bon déroulement de l'inauguration. Il veillera à la tranquillité publique, au respect et à l'application des règles du code de la route, devra prendre toutes les mesures de nettoyage, de protection de l'environnement et de sécurité liée à son organisation.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et son affichage.

**Article 4 :** Un exemplaire sera remis au Président de l'Association, à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Pont-à-Marcq et publié en Mairie.

Fait à Templeuve-en-Pévèle, le 20 novembre 2025

Le Maire,

Luc MONNET

